

ULTRA.

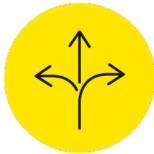
Code de conduite mondial des fournisseurs

Première édition | Janvier 2022

Nos valeurs

Innover aujourd'hui pour un avenir plus sûr

Nos valeurs ASPIRE* définissent l'entreprise que nous voulons être et représentent le meilleur d'Ultra. Elles nous guident dans ce que nous entreprenons et affirmons, ainsi que dans les décisions que nous prenons chaque jour.



Agilité - nous sommes ouverts au changement.



Partage – nous gagnons en tant qu'équipe.



Performance – nous mettons tout en œuvre afin d'offrir un travail de qualité.



Innovation – nous sommes ouverts et curieux.



Récompense – nous aimons célébrer le succès.



Responsabilisation – nous donnons aux gens les moyens de réussir.

*ASPIRE : Agile • Sharing • Performing • Innovating • Rewarding • Empowering

Table des matières

Message d'introduction

Nos valeurs

Champ d'application du Code

Lutte anticorruption et trafic d'influence

Négociations collectives

Comportement concurrentiel et antitrust

Conflits d'intérêts

Équité, diversité et inclusion

Contrôles à l'exportation et à l'importation, sanctions et obligations

Salaires et avantages sociaux équitables

Santé, sécurité et environnement (SSE)

Lobbying et soutien politique

Maintien de dossiers précis

Prévention de facilitation de l'évasion fiscale

Approvisionnement responsable des matériaux

Protection des renseignements confidentiels d'autrui

Esclavage, traite des personnes et exploitation de la main-d'œuvre

Collaboration avec les clients, les fournisseurs, les partenaires et les communautés

Engagement du fournisseur

Ce document est la propriété d'Ultra Electronics Holdings plc et ne peut être copié, ou communiqué à un tiers ou utilisé, à d'autres fins que celles pour lesquelles il est fourni sans le consentement exprès et écrit d'Ultra Electronics Holdings plc. Les informations contenues dans ce document sont données de bonne foi sur la base des dernières informations disponibles. Aucune garantie ou déclaration n'est donnée concernant ces informations, qui ne doivent pas être considérées comme établissant un quelconque engagement contractuel ou autre liant Ultra Electronics Holdings plc.

www.ultra-ic.com

Champ d'application du Code

Ultra Electronics Holdings plc (Ultra) s'engage à soutenir ses fournisseurs et l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en procédant à des activités d'audit et de vérification, en fonction des risques qui sont présentés.



Ce Code de conduite mondial des fournisseurs (le Code) s'applique à tous les fournisseurs d'Ultra et de ses autres partenaires, qui leurs fournissent des produits et des services dans le cadre de contrats ou de conditions d'achat. Ultra s'attend à ce que tous les fournisseurs se conforment pleinement aux lois applicables et adhèrent aux normes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise internationalement reconnues. Ultra s'attend à ce que les fournisseurs appliquent également ces normes avec leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

Le Code constitue le principal élément dans le cadre de notre démarche de qualification des fournisseurs, établissant les normes et les attentes minimales pour les fournisseurs et l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Votre partenaire commercial Ultra travaillera avec vous pour mener à bien cette démarche. Il pourrait vous être nécessaire de nous fournir des copies du code de conduite de votre entreprise, des avis, des politiques et procédures afin de démontrer votre engagement envers le respect des normes et des attentes énoncées dans le présent document.

Ce code s'applique à la conception, à

la fabrication, à l'entretien et à la distribution de pièces ainsi qu'à la prestation de services. Le Code sera spécifié dans tous les contrats, les conditions commerciales ou d'achats, en tant qu'exigence contractuelle pour les fournisseurs d'Ultra.

Afin qu'Ultra puisse fournir une assurance qualité à ses clients, la relation avec nos fournisseurs doit garantir que les normes de conception, de fabrication et d'entretien adoptées soient convenues et que les fournisseurs et leurs fournisseurs ou sous-traitants appliquent et enregistrent les résultats en matière de contrôle et d'assurance qualité.

Il est attendu que les fournisseurs d'Ultra disposent de leur propre code de conduite, bien défini et documenté, dont les normes sont équivalentes ou supérieures à celles du présent Code. Lorsque les fournisseurs d'Ultra sont en conflit ou en désaccord avec le Code, ils doivent le déclarer au moment de retourner l'Engagement du fournisseur. Lorsque la non-conformité est divulguée ou identifiée, nous travaillons en étroite collaboration avec le fournisseur afin de lui apporter le soutien nécessaire, y compris l'aide à la mise

en place de plans d'action correctifs pour atteindre la conformité avec ce Code puis, en effectuant des audits de suivi si nécessaire.

Ultra demande aux fournisseurs de mettre à jour cet engagement de façon périodique, y compris lorsque le Code est mis à jour, en signant physiquement le document ou en acceptant de répondre aux attentes définies dans le Code au moment d'accepter des conditions commerciales ou des instructions de travail provenant d'Ultra.

Chez Ultra, nous signalons tout ce qui nous préoccupe ou qui n'est pas conforme aux principes énoncés dans nos codes et politiques, sans crainte de représailles. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs en fassent de même. Si un fournisseur a une préoccupation liée à un sujet couvert par le présent Code de conduite mondial des fournisseurs ou à un engagement avec Ultra, nous vous encourageons à en parler sans délai à votre représentant commercial Ultra. Les représailles contre toute personne qui exprime ses préoccupations ne sont en aucun cas tolérées.



Lutte anticorruption et trafic d'influence

Ultra applique une politique de tolérance zéro en ce qui concerne toute forme de trafic d'influence et de corruption, et s'attend à ce que tous les fournisseurs conduisent leurs activités de façon éthique dans le cadre de toute transaction commerciale.

Ultra n'offrira, ne donnera ni n'acceptera jamais quoi que ce soit de valeur qui puisse être considéré comme une influence inappropriée ou qui ait pour effet d'influencer les décisions commerciales.

Ce que cela signifie pour nos fournisseurs :

- ✔ Faire des affaires de façon honnête, équitable qui sont libres de tout trafic d'influence et de toute corruption.
- ✔ Offrir des cadeaux et des marques d'hospitalité uniquement à des fins professionnelles légitimes, de façon ouverte et transparente, et ne jamais offrir ou donner des cadeaux (y compris des dons caritatifs) dans le but d'influencer une autre personne à agir de manière inappropriée.
- ✔ Ne jamais offrir à un fonctionnaire un avantage, qu'il soit financier ou autre, dans l'intention de l'influencer dans le cadre de ses fonctions.
- ✔ Respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte anticorruption et de trafic d'influence, y compris le UK Bribery Act et le US Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), comme s'ils s'appliquaient à votre entreprise.
- ✔ Ne jamais proposer ou effectuer de paiements de facilitation.



Négociations collectives

Ultra estime que les personnes doivent être libres de choisir d'adhérer à un syndicat, ou à toute autre organisation équivalente de leur choix, et de négocier collectivement pour défendre leurs intérêts mutuels.

Ce que cela signifie pour nos fournisseurs :

- ✔ Respecter les choix individuels des travailleurs, ainsi que les lois et processus pertinents, pour la représentation et la consultation collectives, le cas échéant.



Comportement concurrentiel et antitrust

Ultra mène ses activités dans le respect des réglementations en matière de concurrence et des lois antitrust.

Ce que cela signifie pour nos fournisseurs :

- ✔ Respecter les lois sur la concurrence et les lois antitrust dans les pays d'opération, y compris, mais sans s'y limiter, les lois relatives aux cartels, à la fixation des prix, à la fixation des prix de revente, au partage des marchés, au truquage des offres, aux conditions des transactions commerciales, aux conditions d'achat ou d'approvisionnement, aux coentreprises et à la dominance des marchés (qu'elle soit détenue individuellement ou collectivement).
- ✔ De ne jamais exercer de collusion commerciale avec des concurrents, d'autres fournisseurs ou des partenaires en vue de restreindre la concurrence de façon abusive.
- ✔ Le cas échéant, mettre en place des systèmes pour identifier et gérer légalement tout échange nécessaire d'informations concurrentielles sensibles.

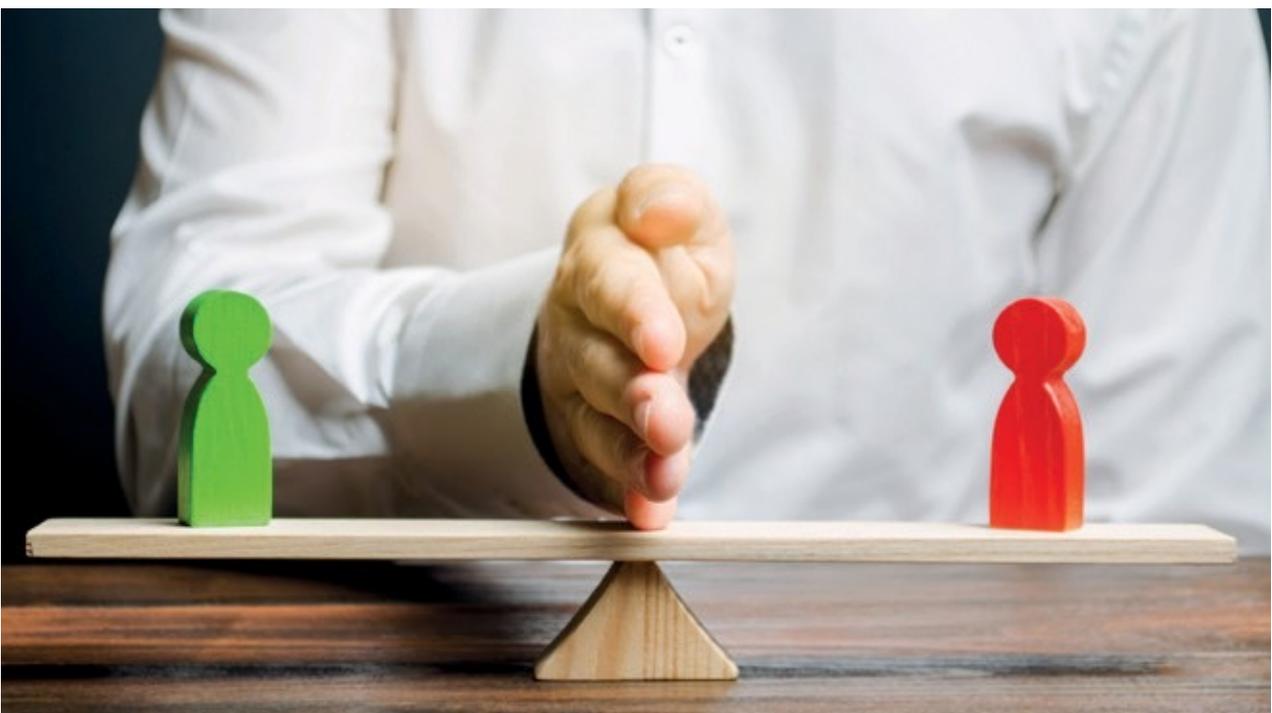


Conflits d'intérêts

Ultra vise à éviter toute situation où les conflits d'intérêts pourraient être perçus comme ayant une influence sur nos décisions ou notre comportement commercial, ou pourraient nous empêcher de servir les meilleurs intérêts de nos employés, clients, fournisseurs, partenaires et communautés. Si nous estimons qu'il y a, ou qu'il pourrait y avoir, un conflit d'intérêts, nous le signalons.

Ce que cela signifie pour nos fournisseurs :

- ✔ Minimiser les conflits d'intérêts dans la conduite de vos affaires et disposer de systèmes permettant d'identifier et d'atténuer de façon appropriée tout conflit potentiel qui pourrait se présenter.





Équité, diversité et inclusion

Ultra reconnaît la valeur unique des perspectives d'une main-d'œuvre diversifiée et s'engage à assurer l'égalité des chances pour tous. Nous traitons tous nos collègues, fournisseurs et partenaires de la même manière : avec ouverture, honnêteté, courtoisie et équité.

Nous avons une politique de tolérance zéro face à l'intimidation, au harcèlement ou à la discrimination sous toutes ses formes. Notre objectif est de promouvoir des pratiques inclusives permettant un traitement équitable en matière d'accès, d'égalité des chances et d'avancement à tous les fournisseurs qui respectent nos normes d'approvisionnement en matière d'achats et de contrats.



Ce que cela signifie pour nos fournisseurs :

- ✓ Valoriser et encourager la diversité au sein de vos effectifs et de votre bassin de talents afin de favoriser une meilleure représentation et l'inclusion.
- ✓ Respecter et observer la réglementation sur l'égalité et les droits de la personne et promouvoir l'égalité des chances pour tous.
- ✓ Appliquer une politique de tolérance zéro en cas d'intimidation, de harcèlement et/ou de discrimination envers les travailleurs, y compris toute forme de violence physique, verbale ou psychologique.
- ✓ Travailler en collaboration avec Ultra afin d'assurer que tous les fournisseurs et leurs travailleurs soient protégés contre les intimidations, le harcèlement et la discrimination, en plus de pouvoir concurrencer équitablement avec les mêmes chances de réussite.



Contrôles à l'exportation et à l'importation, sanctions et obligations

Ultra s'engage à respecter les lois, les sanctions et les réglementations en matière d'importation et d'exportation, ainsi que les procédures qui s'appliquent à l'ensemble de nos activités partout dans le monde.

Ce que cela signifie pour nos fournisseurs :

- ✓ Respecter toutes les sanctions pertinentes, ainsi que les réglementations sur le contrôle des importations et des exportations lors d'échanges avec des tiers ainsi que lors de l'importation ou de l'exportation de biens ou de technologies.
- ✓ Planifier et obtenir toutes les autorisations et tous les permis nécessaires pour assurer une livraison conforme et dans le respect des délais.
- ✓ Mettre en place les procédés nécessaires pour gérer l'accès aux marchandises ou aux technologies soumises à un contrôle d'exportation et veiller à ce que l'accès ne soit accordé qu'aux parties autorisées à y avoir accès et, le cas échéant, à toutes les parties intermédiaires pertinentes.



Salaires et avantages sociaux équitables

Ultra s'engage à offrir des salaires équitables et reconnaît la nécessité de récompenser équitablement les rendements et les contributions.

Ce que cela signifie pour nos fournisseurs :

- ✔ Veiller à ce que tous les salaires soient conformes aux exigences légales en matière de salaire minimum et d'avantages sociaux.
- ✔ Assurer la conformité avec les règles pertinentes relatives aux durées maximales de travail.
- ✔ Respecter toutes les lois, réglementations et procédures locales concernant le paiement des salaires et des avantages, y compris la rémunération des heures supplémentaires.



Santé, sécurité et environnement (SSE)

Ultra est une entreprise où la sécurité est primordiale. Nous visons à créer un environnement où la sécurité des personnes est une priorité en prévenant toute blessure, tout problème de santé lié au travail et tout incident environnemental.

De plus, la volonté de prévenir tout effet négatif qui pourrait être causé par nos produits et services est au cœur de nos initiatives en matière de SSE (santé, sécurité et environnement).

Ce que cela signifie pour nos fournisseurs :

- ✔ Se joindre à nous en assumant une responsabilité personnelle et collective afin de contribuer à la réalisation de nos objectifs en matière de SSE.
- ✔ S'engager à gérer les risques de SSE et à protéger proactivement la santé, la sécurité et le bien-être de leurs propres employés, fournisseurs, partenaires, autres clients, visiteurs et membres de la communauté qui peuvent être touchés par leurs activités.
- ✔ Fournir aux employés, aux partenaires et aux visiteurs des informations et une formation appropriées en matière de santé et de sécurité, y compris des renseignements sur les risques auxquels ils peuvent être exposés ainsi que les mesures de contrôle qui y sont associées.
- ✔ Adopter des procédures et des pratiques visant à minimiser tout impact négatif sur l'environnement.





Lobbying et soutien politique

Ultra n'envisagera des activités de lobbying uniquement en conformité avec toutes les lois applicables, et dans la mesure où ce comportement est conforme à une approche éthique quant à nos interactions avec les gouvernements, les agences et leurs représentants.

Ce que cela signifie pour nos fournisseurs :

- ✔ Entreprandre des activités de lobbying uniquement si elles respectent les lois applicables en vigueur.
- ✔ Toujours faire preuve d'éthique dans les interactions avec les gouvernements, leurs agences et leurs représentants..



Maintien de dossiers précis

Ultra s'engage à tenir à jour des dossiers précis et complets pour toutes les transactions commerciales et à appliquer des politiques et des procédures pour soutenir ce Code.

Ce que cela signifie pour nos fournisseurs :

- ✔ Tenir des dossiers précis et complets de toutes les transactions commerciales.



Prévention de facilitation de l'évasion fiscale

Ultra n'aidera jamais sciemment ses clients, ses fournisseurs ou toute autre personne avec laquelle elle travaille à pratiquer l'évasion fiscale, ni ne contribuera à faciliter l'évasion fiscale.

Ce que cela signifie pour nos fournisseurs :

- ✔ Ne jamais nous demander de faire quoi que ce soit qui pour contribuer à l'évasion fiscale ou faciliter l'évasion fiscale.
- ✔ N'établir que des factures et ne fournir que des documents contractuels qui soient exacts, qui reflètent la situation commerciale telle qu'elle a été convenue et qui ne contiennent pas de faux renseignements.
- ✔ Ne jamais, lorsqu'ils agissent en notre nom, aider sciemment d'autres personnes à pratiquer l'évasion fiscale.



Approvisionnement responsable des matériaux

Ultra s'engage à travailler avec des fournisseurs qui assurent et peuvent démontrer un approvisionnement responsable des matériaux.

Ce que cela signifie pour nos fournisseurs :

- ✔ Fournir uniquement des produits fabriqués à partir de matériaux, y compris les composants minéraux, issus de sources responsables et vérifiés comme ne contribuant pas à des conflits, conformément aux lignes directrices de l'OCDE pour la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement.
- ✔ Fournir à Ultra, sur demande, des éléments justificatifs concernant leur chaîne d'approvisionnement en minerais.
- ✔ S'engager à acquérir les certifications nécessaires ou à éliminer progressivement l'approvisionnement pour les matériaux dont la chaîne de traçabilité est de source non identifiable ou inconnue.
- ✔ Mettre en place des mesures efficaces pour détecter les pièces et matériaux contrefaits et appliquer des contrôles rigoureux pour s'assurer qu'aucun article contrefait n'entre dans la chaîne d'approvisionnement d'Ultra.



Protection des renseignements confidentiels d'autrui

Ultra estime que les technologies, la propriété intellectuelle et les renseignements commercialement sensibles et privilégiés sont des actifs essentiels de l'entreprise et nous protégeons les nôtres contre tout accès, usage ou divulgation non autorisés.

Nous protégeons les renseignements à caractère confidentiel que nous traitons et ne les partagerons ni ne les utiliserons que dans la mesure où nous y serons autorisés et ce, sans jamais les communiquer à l'externe sans en avoir reçu l'autorisation préalable. Nous ne tenterons pas de découvrir ou d'utiliser les renseignements d'autres personnes ou organisations, y compris des concurrents, dont nous connaissons le caractère confidentiel ou réservé.

Ce que cela signifie pour nos fournisseurs :

- ✔ Disposer de systèmes pour protéger nos renseignements et s'assurer que toutes les données et tous les documents soient gardés en sécurité.
- ✔ Ne jamais offrir ou fournir à Ultra des renseignements que vous ne devriez pas avoir en votre possession ou sous votre contrôle.
- ✔ Respecter la confidentialité des renseignements et ne jamais faire usage d'informations que vous ne devriez pas utiliser.
- ✔ Utiliser des accords de non-divulgation ou de confidentialité adéquats pour protéger nos renseignements confidentiels et de nature exclusive.





Esclavage, traite des personnes et exploitation de la main-d'œuvre

Ultra croit que tout emploi doit être choisi librement. Ultra s'oppose à toutes les formes d'esclavage, de traite des personnes et d'exploitation de la main-d'œuvre.

Ces pratiques constituent des actes criminels dans de nombreux pays, et nous avons le devoir de les prévenir. Nous ne tolérerons jamais le travail des enfants ou toute pratique qui pourrait nuire à leur développement.

Ce que cela signifie pour nos fournisseurs :

- ✓ Ne jamais recourir au travail obligatoire, quel qu'il soit, y compris le travail forcé, le travail de prisonniers ou le travail sous contrainte pour dettes.
- ✓ Ne jamais recourir à ou soutenir des pratiques qui nuisent au développement des enfants.
- ✓ Ne jamais employer une personne âgée de moins de seize (16) ans ou, s'il est plus élevé, l'âge de fin de scolarité obligatoire de la nation.
- ✓ Veiller à ce que les travailleurs aient accès à une représentation et à des conseils juridiques, le cas échéant.
- ✓ Respecter les lois applicables en matière de travail, d'emploi et d'esclavage moderne, notamment en matière de salaire minimum vital et de durée maximale de travail.



Collaboration avec les clients, les fournisseurs, les partenaires et les communautés

Ultra a pour politique de toujours se livrer à une concurrence loyale et intègre. Lorsque nous recherchons de nouveaux fournisseurs, nous procédons à un contrôle de diligence rigoureux.

Nous prenons des mesures pour ne sélectionner que des fournisseurs et des partenaires dont les valeurs et le comportement commercial sont conformes aux mêmes normes d'éthique élevées que nous nous imposons. Nous soutenons les communautés lorsque nous le pouvons avec des investissements qui peuvent être sous forme de soutien financier, de temps ou en nature.

Ce que cela signifie pour nos fournisseurs :

- ✓ Prendre en compte avant tout la réputation et la conduite, en ne s'engageant qu'avec ceux qui répondent à nos normes communes.
- ✓ Écouter attentivement les demandes ou les préoccupations de la communauté et y répondre de manière appropriée, ainsi que rechercher les occasions de soutenir vos communautés locales.



Engagement du fournisseur

L'engagement envers le Code de conduite mondial des fournisseurs (le Code) et sa compréhension font partie de la démarche de qualification pour les fournisseurs d'Ultra.

- ✓ Le code définit uniquement les normes et les attentes minimales. Vous êtes tenu de vous conformer à toutes les lois qui vous sont applicables et à toute exigence supplémentaire définie dans les conditions commerciales convenues avec Ultra.
- ✓ Le Code doit être communiqué et mis à la disposition de vos travailleurs dans la langue de votre entreprise et, le cas échéant, vous devrez assurer une formation régulière aux travailleurs qui inclut toutes les normes et exigences minimales prévues par le Code.
- ✓ Vous encouragerez vos travailleurs, ainsi que vos propres fournisseurs et sous-traitants, à signaler tout ce qui les préoccupe ou ce qui n'est pas conforme aux principes définis dans le Code et ce, sans aucune crainte de représailles.
- ✓ Une documentation justificative pertinente doit être maintenue pour démontrer la conformité au Code et Ultra peut demander l'accès à cette documentation à tout moment.
- ✓ Ultra se réserve le droit de procéder à un audit de conformité au Code et vous devez fournir des copies de vos codes commerciaux, avis, documents justificatifs, politiques et procédures sur demande. Vous coopérerez avec Ultra pour lui permettre d'accéder aux sites des fournisseurs aux fins d'audit.
- ✓ Il peut vous être demandé de fournir des détails sur les mesures que vous prenez pour vous assurer que l'esclavage, la traite des personnes et l'exploitation de la main-d'œuvre ne se pratiquent dans aucune partie de votre entreprise ou des entreprises de vos fournisseurs et sous-traitants. Vous êtes tenu d'informer Ultra dès que vous avez connaissance d'un cas potentiel d'esclavage, de traite des personnes ou d'exploitation de la main-d'œuvre.
- ✓ Ultra se réserve le droit, dans le cadre de ses contrats qui vous lient, de résilier ces contrats en cas de violation substantielle des exigences prévues par le Code.
- ✓ Vous communiquerez les exigences définies dans le Code à vos fournisseurs et sous-traitants, tout en intégrant les principes définis dans ce document dans le cadre de vos pratiques commerciales durables habituelles.

Nom de l'entreprise (en caractères d'imprimerie) :

Adresse de l'entreprise (en caractères d'imprimerie) :

Signataire autorisé

Nom (en caractères d'imprimerie) :

Titre de poste (en caractères d'imprimerie) :

Signature, date et sceau de l'entreprise :

Cette déclaration signée doit être retournée à votre partenaire commercial Ultra.